



Réparation mobile sfr sous garantie

Par **buck**, le **28/02/2011** à **11:17**

Bonjour,

j'ai acheté un mobile direct de SFR par téléphone. Toujours sous garantie, l'appareil a tombé en panne. je l'ai ramené dans une agence multi-vendeur (SFR + Monaco Telecom) qui m'a informé qu'elle était compétente de l'envoyer pour réparation.

Par contre, elle me demande 20€ de frais de récupérer le mobile. On m'avait pas prévenu que ces frais seront appliqués.

Est-ce que c'est légal de demander les frais pour une réparation sous garantie ?

Merci